

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 novembre 2025

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-509

présenté par

M. Nury, Mme Corneloup, M. Brigand, M. Cordier, Mme Sylvie Bonnet, M. Le Fur, M. Boucard,  
M. Rolland et Mme Louwagie

**ARTICLE 49****ETAT B****Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Accès et retour à l'emploi	40 000 000	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Soutien des ministères sociaux	0	40 000 000
<b>TOTAUX</b>	40 000 000	40 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

---

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'augmenter la ligne "Accès et retour à l'emploi" de 40 millions d'euros dont était doté le Fonds de développement de l'inclusion (FDI) que le PLF 2025 a supprimé.

Le FDI a pour objectif de développer et soutenir les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), et doit servir à financer différents types d'actions comme l'aide au démarrage d'une structure nouvelle, l'aide au développement, à l'adaptation et à la diversification des activités, l'aide à l'appui - conseil ; l'aide à la professionnalisation, l'évaluation et l'expérimentation ou encore l'aide exceptionnelle à la consolidation financière.

Cet amendement augmente par conséquent de 40 M€ les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de l'action n°3 « Accompagnement des personnes les plus éloignées du marché du travail » du Programme 102 « Accès et retour à l'emploi ».

Pour des raisons de recevabilité budgétaire, la ligne "soutien des ministères sociaux" est réduite de 40M€ sur l'action n°31 « Affairesimmobilières». Nous demandons la levée du gage.